

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
COMMUNE D'AMBILLOU**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 avril 2025.

La séance a été publique.

*Effectif légal du conseil municipal : 19*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

Etaient présents 15	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, MARECHAL Marielle, BROSSARD Angéline, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELETANG Claude, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, RICHARD Pascal, DELAUNAY Jennifer,	
Etaient Absents 4	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> TOUCHARD Valérie, <i>Excusée</i> HEMOND Sylvie, <i>Excusée</i>	-- -- <i>Pouvoir à Lucette CARRE</i> <i>Pouvoir à Garry TEIXEIRA</i>

**Votants : 17**

*Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.*

*Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

Santiana BRAUD a été désigné pour remplir cette fonction

**Ordre du jour de la séance**

**Arrêt du procès-verbal de la séance précédente**

**Délibérations :**

2025-012 : Convention à signer avec la CCTOVAL et l'ALSH pour la mise à disposition des locaux situés sur la commune.

2025-013 : Désignation d'un référent « défense incendie ».

**Décisions du Maire :**

- Voir note de synthèse

**Informations diverses**

- ...

## **Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2025 ayant été diffusé à l'ensemble des conseillers, l'assemblée est invitée à formuler des observations et à l'adopter.

Le Conseil Municipal adopte par 17 voix le PV de la séance du 14 mars 2025.

## **2025-012- Convention à signer avec la CCTOVAL et l'AFA pour la mise à disposition des locaux situés sur la commune.**

Le Maire rappellera aux conseillers municipaux que l'association « Association Familiale d'Ambillou » (AFA) gère l'accueil de loisirs situé sur la commune. Cette mission lui a été confiée par la CCTOVAL.

Par ailleurs, cet accueil est situé dans les locaux, propriétés de la commune.

A ce titre, il est nécessaire de signer une convention tripartite d'occupation des locaux. Le Maire précisera que cette convention à intervenir est renouvelée pour une durée de 5 ans (2025 à 2029) et prévoit notamment, le montant et les modalités de prise en charge des frais.

Après cette présentation,

### **Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :**

- **DE VALIDER** la convention jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants à venir.

## **2025-013 – Désignation d'un correspondant incendie et secours**

L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, a instauré un nouvel acteur de la sécurité civile au sein des conseils municipaux.

Il s'agit d'un « correspondant incendie et secours ».

Dans ce contexte, le conseil municipal devra désigner ce correspondant,

Après avoir fait appel à candidature,

Après avoir proposé cette élection à mainlevée,

Après accord des Conseillers Municipaux,

### **Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :**

- **DE DESIGNER** Santiana BRAUD aux fonctions de « correspondant incendie et secours ».

## **DECISIONS DU MAIRE, par délégation du Conseil Municipal**

N° de la Décision	Nature de la décision	Information au Conseil
2025-D011	Loyer appliqué au 1 <sup>er</sup> mars 2025 pour Monsieur Simon PERCHER et Madame Eva CEBRON DE LISLE-PERCHER.	11/04/2025
2025-D012	Pôle de services : Signature d'un avenant n°3 avec la société PAC FERMETURE pour la non-réalisation de travaux.	11/04/2025
2025-D013	Renonciation au droit de préemption sur le bien situé 9bis, rue Fleurie – Parcelles AD0036 et AD0136.	11/04/2025
2025-D014	Signature d'un devis d'une somme HT de 2145,78 € pour l'achat de tapis de gym (salle de motricité).	11/04/2025

2025-D015	Signature d'un devis d'une somme HT de 479 € pour l'achat d'une imprimante (bibliothèque).	11/04/2025
2025-D016	Signature d'un devis d'une somme HT de 549,24 € pour le remplacement d'un luminaire (Canteries).	11/04/2025
2025-D017	Signature d'un devis d'une somme HT de 4527,44 € pour le remplacement de 4 luminaires « boules » + 2 ensembles	11/04/2025
2025-D018	Signature d'un devis d'une somme HT de 1647,72 € pour le remplacement de 3 luminaires (Girardière)	11/04/2025

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Club de foot Ambillou/Pernay**

Le Maire donne lecture du projet de fusion des Clubs de football PERNAY et AMBILLOU et des "futurs statuts" de cette association USPA "Union Sportive Pernay Ambillou".

### **Station d'épuration du bourg**

Le Maire fait un point sur le projet de la nouvelle station d'épuration suite à la rencontre avec la CCTOVAL le 08/04/2025.

Plusieurs points ont été évoqués : lieu d'implantation, problèmes d'infiltration, zones humides...

### **Service technique – espaces verts**

Le Maire informe les élus qu'un agent sera recruté aux espaces verts à compter du 05/05/2025.

Parallèlement, il a été décidé de faire intervenir une entreprise pour effectuer une prestation d'entretien au Hameau du Lac.

### **Logements inclusifs**

Le Maire informera le conseil municipal qu'une « visite presse » s'est déroulée le 24 mars 2025 avec VTH, AGEVIE, le Conseil départemental et le maire de Mazières de Touraine sur les logements inclusifs.

### **Rendez-vous avec la responsable de la communication de la CCTOVAL**

Mme Royer, chargée de la communication à la CCTOVAL, a sollicité le Maire pour une rencontre le 10/04/2025. Ce rendez-vous avait pour objectif de faire le point sur nos différents outils de communication et nos éventuels besoins dans l'avenir.

### **Terrain des gens du voyage**

Il est indiqué que des gravats ont été déversés à côté du terrain des Gens du Voyage.

### **Divers**

Le Maire évoque un litige opposant la commune d'Ambillou avec un habitant. Ce dossier a été confié à un avocat.

### **Dates à retenir :**

- Prochain conseil municipal le mardi 06/05/2025 à 19h
- Cérémonie du 8 mai 11h
- Inauguration de l'extension du Pôle de services le 15/05/2025 à 18h

### **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h**

Le Secrétaire de Séance Santiana Braud	Le Maire, Bruno Cheuvreux
---	------------------------------